



**ACADÉMIE  
DE NORMANDIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# **CAMPAGNE PEDT / Plan mercredi 2024**

**Réunion d'information et d'échanges**

25 avril 2024

Cité administrative d'Alençon – salle A4-26 14h00-17h00

# PROGRAMME DE L'APRÈS-MIDI

- Tour de table de présentation
- Rappels historiques et éléments de définition
- Procédure et calendrier pour la campagne 2024
- Ressources et outils mobilisables
- Repères et échanges sur les « actions structurantes »
- Repères et échanges sur la démarche d'évaluation
- Besoins et perspectives

# TOUR DE TABLE

## **Présentations croisées - Par binôme/trinôme de territoires (15')**

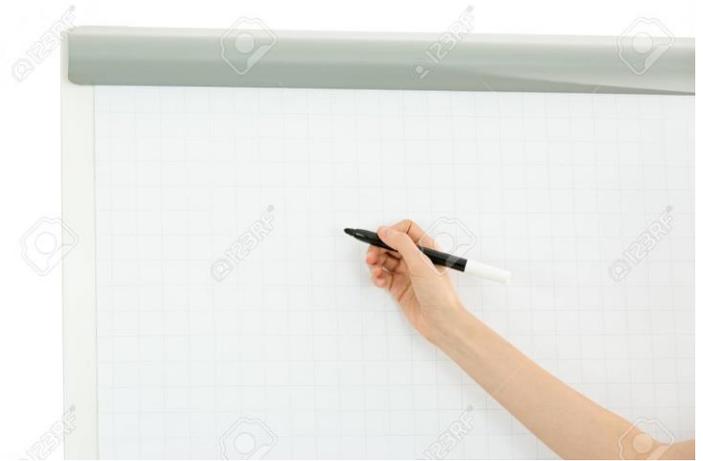
- Présentation des participants (prénom, nom, fonctions)
- Quel(s) enjeu(x), question(s) centrale(s) pour mon territoire en ce qui concerne la démarche PEDT/plan mercredi ?
- Ce sur quoi j'aurais besoin d'éclaircissements aujourd'hui ?

**Restitution synthétique au grand groupe, un porte-parole présente les participants et le territoire rencontré (15')**

# TOUR DE TABLE

## Recueils des enjeux, besoins, questions...

- *Articulations compétences CDC, ville, délégations asso*
- *Réunir tous les acteurs à une même table PEDT-CTG*
- *Mise en cohérence PEDT-CTG-cité éducative*
- *Redonner vie au PEDT/redynamiser (perte de vitesse du PEDT précédent)*
- *Mobiliser les élus*
- *Mettre tous les acteurs autour de la table*
- *Articulations compétences CDC-commune (petite enfance/RPI/enfance)*
- *Absence de coordonnateur PEDT, coordo partagée CS/scolaire*
- *Mieux mobiliser l'ensemble des acteurs sur le PEDT*
- *Réunir les acteurs associatifs*
- *Manque de temps*
- *Définir les orientations avec les élus*
- *Formation des agents*
- *Place des familles*
- *Gérer le « multicasquettes »*
- *Travailler les objectifs avec les élus*



# RAPPELS HISTORIQUES ET ÉLÉMENTS DE DÉFINITION

- une histoire ancienne sur l'aménagement des rythmes éducatifs et l'accompagnement à la qualité éducative des temps péri et extrascolaires (ARVEJ 87-88, CEL/PEL 98-2000, CTL, CEJ...)
- la réforme des rythmes éducatifs/scolaires de 2013, l'instauration des PEDT (Peillon, Hamon)
- la possibilité de déroger au principe des 4,5 jours d'école par semaine, le déploiement du plan mercredi à partir de 2018 (Blanquer)
- une incitation de plus en plus marquée à penser des PEDT de nouvelle génération élargissant leur périmètre à de nouveaux publics et à de nouveaux temps de vie

# RAPPELS HISTORIQUES ET ÉLÉMENTS DE DÉFINITION

## Article L551-1 et R551-13 du code de l'éducation (PEDT) - extraits



### L551-1 :

Des activités périscolaires prolongeant le service public de l'éducation, et en complémentarité avec lui, peuvent être organisées dans le cadre d'un projet éducatif territorial (...) **Le projet éducatif territorial vise notamment à favoriser, pendant le temps libre des élèves, leur égal accès aux pratiques et activités culturelles et sportives et aux nouvelles technologies de l'information et de la communication (...)**

Le projet éducatif territorial (...) **dans le prolongement du service public de l'éducation et en complémentarité avec lui, est élaboré conjointement** par la commune, siège de ces écoles ou (...) par l'établissement public de coopération intercommunale, par les services de l'Etat et les autres partenaires locaux, notamment associatifs ou autres collectivités territoriales.

### R551-13 :

Le projet éducatif territorial prend la forme d'une **convention** conclue entre le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale, le préfet, le directeur académique des services de l'éducation nationale, (...), et, le cas échéant, les autres **partenaires signataires, qui coordonnent leurs interventions pour organiser, dans l'enceinte de l'école ou dans les locaux de l'un des signataires, des activités périscolaires répondant aux besoins des enfants (...).**

(...) les **services de l'Etat** s'assurent que les modalités d'organisation retenues pour l'accueil des enfants sont propres à **garantir leur sécurité**. Ils s'assurent également de la **qualité éducative des activités périscolaires proposées**, de leur cohérence avec le projet d'école et les objectifs poursuivis par le service public de l'éducation.

# RAPPELS HISTORIQUES ET ÉLÉMENTS DE DÉFINITION

## Définition élargie dans le cadre de l'appel à projets départemental (PEDT) suite aux instructions 2023 et 2024

« Le PEDT est un **outil de collaboration locale** qui peut rassembler, à l'initiative de la collectivité territoriale, **l'ensemble des acteurs intervenant dans le domaine de l'éducation**, parmi lesquels les équipes enseignantes, les associations de jeunesse et d'éducation populaire, à vocation sportive, culturelle, artistique, environnementale ou scientifique notamment, et des représentants de parents d'élèves. Il doit permettre d'organiser des activités périscolaires prolongeant le service public d'éducation et en complémentarité avec lui.

Le PEDT a vocation à intégrer les accueils de loisirs des mercredis, dans le cadre du dispositif de relance du « plan mercredi » voulu par le ministre de l'Éducation nationale, de la jeunesse et des sports.

Le PEDT peut également constituer une **opportunité de formaliser les orientations générales de la politique éducative de la collectivité** en y intégrant des intentions visant des **enfants et des jeunes âgés de 0 à 25 ans** ainsi qu'une **réflexion sur l'ensemble des temps de vie** de ces populations, parmi lesquels les temps extrascolaires tels que les vacances.

L'État et la caisse d'allocations familiales (CAF) apportent un **soutien technique et/ou financier** aux collectivités s'engageant à rédiger un PEDT ainsi qu'à celles respectant la « charte qualité plan mercredi ». La signature de conventions PEDT et de chartes plan mercredi ouvrent en effet droit à des **assouplissements réglementaires**, à des **aides financières spécifiques** et à un **accompagnement pédagogique renforcé** des porteurs de projet. »

# RAPPELS HISTORIQUES ET ÉLÉMENTS DE DÉFINITION

## Le plan mercredi

Un label pour les centres de loisirs dans le cadre d'un PEDT, se fondant sur une charte prévoyant de :

1. Veiller à la **complémentarité des enjeux éducatifs** des temps périscolaires du mercredi avec les temps familiaux et scolaires, mais aussi avec les temps périscolaires des autres jours de la semaine
2. Assurer **l'inclusion et l'accessibilité de tous les enfants** souhaitant participer à l'accueil de loisirs, en particulier des enfants en situation de handicap
3. **Inscrire les activités périscolaires sur le territoire** et en relation avec ses acteurs
4. Proposer des **activités riches et variées** en y associant des sorties éducatives et en visant une réalisation finale (œuvre, spectacle, exposition, tournoi, etc.)



# RAPPELS HISTORIQUES ET ÉLÉMENTS DE DÉFINITION

## Des postulats et enjeux récurrents :

- **l'éducation est une mission partagée** entre une multitude d'acteurs complémentaires
- les **collectivités locales ont une légitimité** juridique et démocratique à investir ces thématiques
- le **portage politique** et l'animation des **partenariats éducatifs** locaux sont nécessaires au bon déploiement de démarches telles que les PEDT
- les démarches type PEDT peuvent se fonder sur une **méthodologie de projet « classique »** (diagnostic-objectifs-mobilisation de moyens-actions-évaluation) avec une vigilance particulière sur les **enjeux de pilotage et de coordination de la démarche**

# RAPPELS HISTORIQUES ET ÉLÉMENTS DE DÉFINITION

**Réactions et questions...**

# PROCÉDURE ET CALENDRIER POUR LA CAMPAGNE 2024

## RETOURS ATTENDUS POUR LE 17 mai 2024

Pour les PEDT et plans mercredis actifs arrivant à échéance, via la plateforme démarche simplifiée :

- Bilan et perspectives PEDT/PM

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/bilan-final-et-perspectives-pedt2024>

- Bilan et perspectives ACM labellisés « plan mercredi »

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/bilan-final-et-perspectives-des-accueils-periscolaires-labellises-pm2024>



Attention à bien renseigner les fiches « actions structurantes » et attestation



Pour les territoires n'ayant pas de PEDT actif, écriture d'un nouveau projet en s'appuyant sur l'outil d'aide à la rédaction mis à disposition :

[https://www.orne.gouv.fr/contenu/telechargement/19465/156824/file/trame\\_pedt\\_et\\_plan\\_mercredi\\_2024.docx](https://www.orne.gouv.fr/contenu/telechargement/19465/156824/file/trame_pedt_et_plan_mercredi_2024.docx)

# PROCÉDURE ET CALENDRIER POUR LA CAMPAGNE 2024

**Réactions et questions...**

# RESSOURCES ET OUTILS MOBILISABLES

Sites internet :

- <https://www.jeunes.gouv.fr/construire-un-plan-mercredi-1540>
- <https://www.orne.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Jeunesse.-sports-et-vie-associative/Jeunesse/Politiques-Educatives-Territoriales/PEDT-et-plan-mercredi>
- <https://www.ac-normandie.fr/appel-a-projets-2024-jeunesse-engagement-continuite-et-qualite-educative-128823>
- [www.rezorne.org](http://www.rezorne.org)

# RESSOURCES ET OUTILS MOBILISABLES

Documents départementaux :

- [Trame d'aide à la rédaction PEDT - Plan mercredi](#)
- [Fiche évaluation / autoévaluation des PEDT](#)
- [Fiche objectifs partagés, actions coordonnées écoles/ACM](#)

Et, en lien avec la procédure « démarches simplifiées » :

- [Questionnaire bilan et perspectives PEDT](#)
- [Questionnaire bilan et perspectives ACM plan mercredi](#)
- [Formulaire engagement sur des actions structurantes PEDT](#)
- [Formulaire engagement sur des actions structurantes plan mercredi](#)
- [Attestation bilan et perspectives](#)

Axe 3 « accompagnement au développement de PEDT et plans mercredi » de l'appel à projets départemental « Jeunesse, engagement, continuité et qualité éducative »

- <https://www.ac-normandie.fr/appel-a-projets-2024-jeunesse-engagement-continuite-et-qualite-educative-128823>

# REPÈRES ET ÉCHANGES SUR LA NOTION D'ACTION STRUCTURANTE

Action « structurante » :

- **Répondant de façon concrète** à un des objectifs prioritaires du PEDT ou du plan mercredi
- Ayant un **impact suffisamment large** (sur les enfants et/ou les familles, et/ou les équipes, et/ou les partenaires, et/ou l'organisation interne de la collectivité)
- **S'inscrivant dans le temps**
- Avec un **suivi suffisant** et une **évaluation adaptée**

Des « actions structurantes » à plusieurs échelles :

- sur la démarche globale
- sur les plans mercredi
- sur les temps extrascolaire
- sur des publics au-delà des enfants fréquentant les écoles primaires

[Voir fiches « actions structurantes »](#)

# REPÈRES ET ÉCHANGES SUR LA NOTION D'ACTION STRUCTURANTE

Etude de cas, quelles actions possibles pour répondre à ces objectifs généraux (issus de vos PEDT) ?

1- Favoriser l'accès et la découverte au plus grand nombre de pratiques culturelles, artistiques et sportives

2- Travailler autour de la notion de vivre ensemble

3- Favoriser la (dis)continuité éducative entre les différents temps de l'enfant en suscitant les liens entre les différents acteurs (familles, écoles et institution « Education nationale », accueils collectifs de mineurs, etc.) et en encourageant la connaissance et la reconnaissance mutuelle des acteurs, afin de contribuer à la mise en œuvre d'une politique éducative globale

# REPÈRES ET ÉCHANGES SUR LA NOTION D'ACTION STRUCTURANTE

**Réactions et questions...**

# REPÈRES ET ÉCHANGES SUR LA DÉMARCHE D'ÉVALUATION

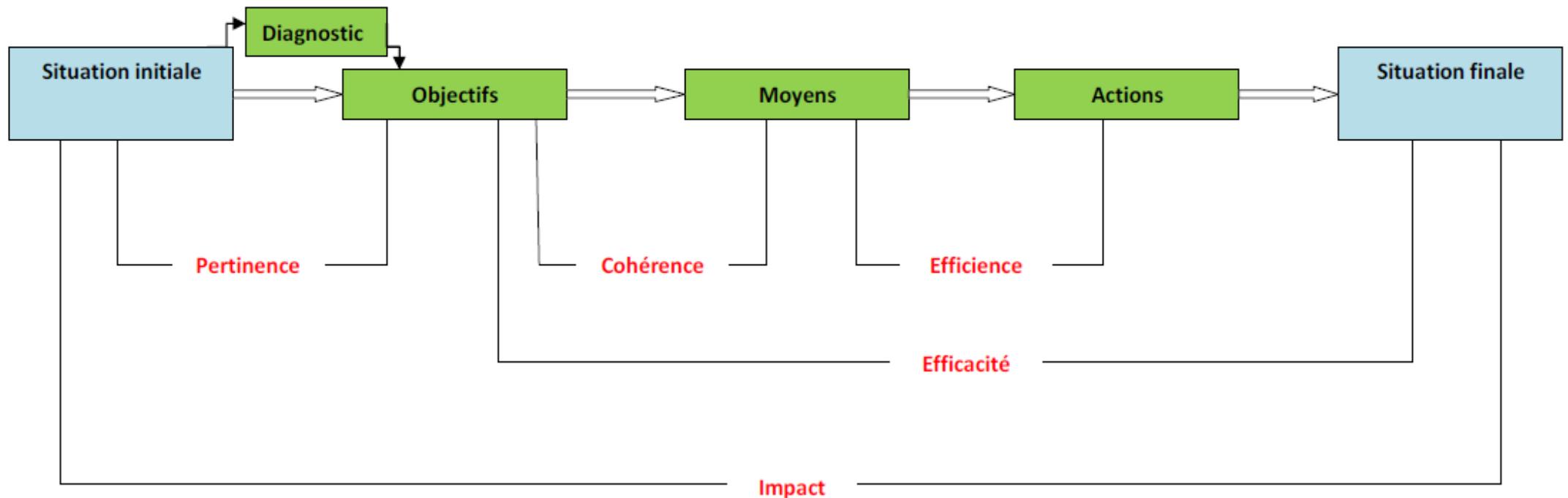
**Impact** : Relation entre situation initiale et situation finale

**Pertinence** : Adéquation entre situation initiale et objectifs du projet

**Cohérence** : Adéquation entre objectifs et moyens

**Efficience** : Rapport entre moyens utilisés et résultats

**Efficacité** : Rapport en entre objectifs et résultats



# REPÈRES ET ÉCHANGES SUR LA DÉMARCHE D'ÉVALUATION

**Critère** : élément de référence qui permet de juger, d'estimer, de définir quelque chose. Il montre le sens de ce qui est intéressant à évaluer au regard des objectifs fixés.

**Indicateur** : outil d'évaluation et d'aide à la décision élaboré à partir d'un **élément mesurable ou appréciable** permettant de considérer l'évolution d'un processus par rapport à une référence. Il peut être quantitatif ou qualitatif.

**Indicateur « SMART » :**

- Spécifique
- Mesurable
- Accepté
- Réaliste/réalisable
- Temporalisé

# REPÈRES ET ÉCHANGES SUR LA DÉMARCHE D'ÉVALUATION

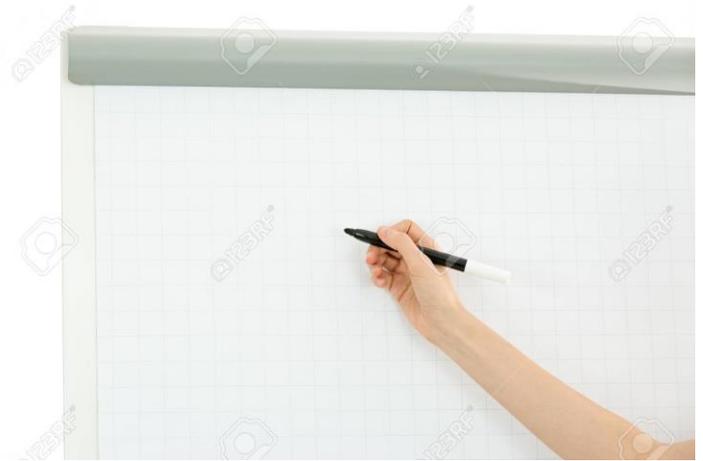
Etude de cas, quels indicateurs d'évaluation pour analyser les objectifs suivants (issus de vos PEDT) ?

- 1- Garantir la continuité éducative entre les différents temps de l'enfant
- 2- Renforcer le parcours de formation des animateurs afin de permettre une meilleure prise en charge des enfants et une meilleure prise en compte de leurs besoins dans leur globalité
- 3- Constituer un COPIL pour approfondir la définition des objectifs

# REPÈRES ET ÉCHANGES SUR LA DÉMARCHE D'ÉVALUATION

**Réactions et questions...**

# BESOINS ET PERSPECTIVES



Formations ? Accompagnements ? Autres besoins ?

- *Manque de formations « techniques »/thématiques/supports d'animation. Par exemple théâtre, activités manuelles, activités scientifiques,*
- *Techniques d'animation de réunion/susciter participation*
- *Mieux anticiper l'accompagnement en période de renouvellement*
- *Outils, partages d'expériences / conduite d'enquêtes en direction des publics*
- *OK format journée*
- *Intérêt de s'extraire du quotidien*
- *Anticipation élections municipales 2026*
- *Implication « Education nationale » dans les PEDT*
- *Connaitre les projets d'école*